

AFRIQUE AUSTRALE



UNHCR

RAPPORT GLOBAL 2013

Afrique du Sud

Angola

Botswana

Comores

Lesotho

Madagascar

Malawi

Maurice

Mozambique

Namibie

Seychelles

Swaziland

Zambie

Zimbabwe



Prise d'empreintes digitales pour cette Rwandaise réfugiée au Malawi, en vue de son enregistrement

HCR / B. LUM



| Aperçu |

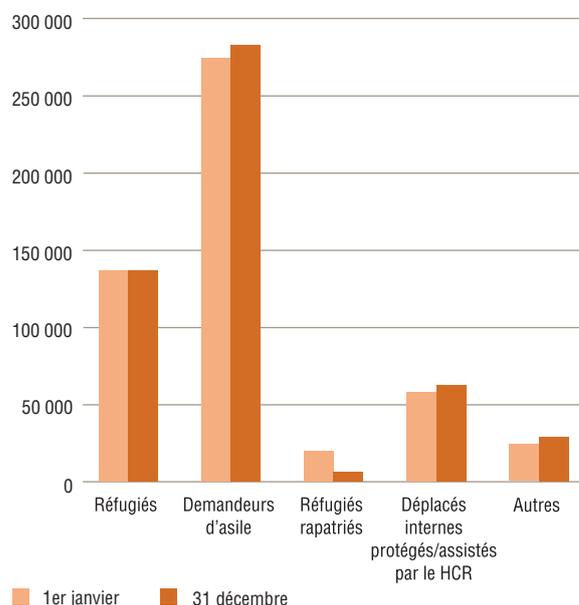


Faits marquants

- La quête de solutions pour les réfugiés angolais a progressé, l’Afrique du Sud et le Botswana déclarant, à l’instar d’autres pays de la région, la cessation du statut de réfugié pour ce groupe de personnes relevant de la compétence du HCR. Quelque 1 600 personnes ont bénéficié d’une aide pour rentrer de leur plein gré en Angola et 10 000 autres ont été intégrées ou ont entamé un processus d’intégration sur place en Afrique du Sud, en Namibie et en Zambie.
- Près de 4 000 individus réfugiés dans la région ont fait l’objet d’une demande de réinstallation, un nombre en hausse de 22 pour cent par rapport à 2012 et supérieur de 11 pour cent à la cible du HCR.
- Le HCR a assuré la prise en charge des besoins essentiels des réfugiés et des demandeurs d’asile résidant dans les sept camps et zones d’installation de la sous-région.
- Près de 16 000 personnes relevant de la compétence du HCR ont reçu une aide juridique ; parallèlement, plus de 10 000 personnes ayant des besoins particuliers et vivant dans des zones urbaines d’Afrique du Sud ont bénéficié d’une assistance sociale.
- L’Organisation a animé 15 formations sur la détermination du statut et la protection des réfugiés à

l’intention de 350 fonctionnaires en Afrique du Sud, au Malawi, au Mozambique, en Namibie, en Zambie et au Zimbabwe.

Personnes relevant de la compétence du HCR Afrique australe | 2013



Environnement opérationnel

L'Afrique australe a continué à bénéficier d'un environnement politique relativement stable. Des élections ont eu lieu au Zimbabwe sans que l'on assiste à une augmentation sensible du nombre de nouveaux arrivants zimbabwéens en Afrique du Sud ou dans d'autres pays limitrophes. La conjoncture économique est restée difficile au Malawi, ce qui a provoqué quelques troubles sociaux et accru les attitudes négatives à l'égard des réfugiés et des étrangers en général. Au Mozambique, les escarmouches qui ont opposé le Front de libération du Mozambique (FRELIMO) et le principal parti d'opposition, la Résistance nationale mozambicaine (RENAMO), au cours de la période qui a précédé les élections de novembre 2013 n'ont pas provoqué de déplacements de population de grande ampleur.

La quasi-totalité des pays de la région ont fait face, comme les années précédentes, à des mouvements migratoires mixtes. Les contrôles aux frontières ont donc été renforcés et les étrangers ont souvent été accusés publiquement de ponctionner les ressources disponibles. L'Afrique du Sud, l'Angola et le Malawi ont été touchés par la xénophobie.

Fin 2013, l'Afrique australe accueillait quelque 503 800 personnes relevant de la compétence du HCR, dont 131 300 réfugiés, 272 400 demandeurs d'asile, 1 700 rapatriés, 68 000 déplacés internes et 24 000 autres individus relevant de la compétence du HCR (d'anciens réfugiés angolais pour la plupart). En Afrique australe, la plupart des réfugiés sont exilés de longue date, bien que le HCR ait noté une augmentation du nombre de nouveaux arrivants originaires de République démocratique du Congo (RDC), ainsi que des mouvements secondaires, provenant essentiellement de la Corne de l'Afrique. Le Botswana, le Malawi et le Zimbabwe ont continué d'appliquer des mesures de confinement strictes, limitant les possibilités d'autonomisation. La majorité des réfugiés accueillis au Mozambique et en Namibie résidaient eux aussi dans des camps ou dans des zones d'installation, mais disposaient d'une certaine liberté de mouvement pour travailler. En Zambie, les réfugiés vivaient dans des zones d'installation, alors qu'en Afrique du Sud et en Angola, les réfugiés et demandeurs d'asile jouissaient d'une totale liberté de circulation et vivaient de ce fait dans diverses zones urbaines. La question de l'apatridie a continué de susciter l'inquiétude en Afrique du Sud, au Malawi, au Mozambique et au Zimbabwe.

Réalisations et impact

- Le HCR s'est attaché à promouvoir l'instauration de régimes d'asile et d'immigration qui tiennent compte des impératifs de protection au niveau régional et national, afin de répondre aux flux migratoires mixtes, composés de migrants et de

réfugiés, qui se dirigent vers l'Afrique du Sud. L'Organisation a invité des pays de la région à lever leurs réserves à l'application de la Convention de 1951 sur les réfugiés et a recommandé de ratifier les Conventions relatives à l'apatridie. Les États de la région étaient réticents à assouplir les restrictions limitant la liberté de circulation, le droit de travailler et l'accès à l'éducation. Avec l'appui du HCR, le Zimbabwe a ratifié la Convention de Kampala. En Angola, l'Organisation a formulé des commentaires approfondis sur la législation relative à l'asile, en cours de révision, et bon nombre de ses remarques ont été prises en compte dans le projet de loi.

- Le HCR a aidé les gouvernements de la région à consolider leurs procédures d'asile et à améliorer la qualité de la détermination du statut de réfugié. Le HCR a rempli son rôle d'observateur lors d'audiences de demandeurs d'asile au Botswana, au Malawi, en Namibie, en Zambie et au Zimbabwe. Une aide financière a également été accordée aux Gouvernements du Malawi, du Mozambique, de Namibie et de Zambie pour faciliter les activités de détermination du statut.
- Le HCR et l'OIM ont élaboré une stratégie régionale sur les migrations mixtes en Afrique australe.
- En Afrique du Sud et en Angola, plus de 60 journalistes ont bénéficié d'une formation sur la protection des réfugiés, en vue de réduire la désinformation et les préjugés négatifs à l'encontre des personnes qui relèvent de la compétence du HCR. À l'occasion de la Journée mondiale du réfugié, le 20 juin, l'Organisation a souligné les difficultés des réfugiés et leur contribution à la vie des communautés locales. Le HCR a poursuivi des stratégies destinées à apporter des solutions aux réfugiés angolais et rwandais concernés par la clause de cessation. Au moins 1 600 anciens réfugiés angolais ont bénéficié d'une aide pour regagner leur pays et près de 10 000 autres étaient en passe d'être intégrés sur place ou d'ores et déjà intégrés sur place en Afrique du Sud, en Namibie et en Zambie. Seule la Zambie a déclaré la cessation pour les réfugiés rwandais dans la sous-région et mis en place des procédures pour les individus qui demandaient à être exemptés de la clause de cessation.
- Dans l'ensemble, l'intérêt pour le rapatriement librement consenti est demeuré faible. Les possibilités d'intégration sur place étant limitées, la réinstallation est restée une solution efficace. Plus de 3 900 individus réfugiés dans la région ont fait l'objet d'une demande de réinstallation, un nombre en hausse de 22 pour cent par rapport à 2012 et supérieur de 11 pour cent à la cible fixée.
- Le HCR a accordé la priorité à la lutte contre l'apatridie en Afrique du Sud, à Madagascar

et au Malawi. À Madagascar, une étude sur les membres apatrides ou potentiellement apatrides des communautés karana et comorienne a été entreprise. En Afrique du Sud, un rapport sur l'apatridie et la nationalité, établissant le profil des apatrides assistés par le HCR et adressant au Gouvernement des recommandations sur les moyens de remédier aux problèmes d'apatridie, a été lancé. Des commentaires sur des amendements à la loi sur la citoyenneté, qui permettront de réduire les cas d'apatridie, ont été communiqués au Gouvernement sud-africain. Suite aux interventions du HCR, l'enregistrement des faits d'état civil et la réduction des cas d'apatridie ont été inclus dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au Mozambique. Au Malawi, une étude au cas par cas des apatrides d'origine mozambicaine a été réalisée.

- En 2013, le HCR et l'OIM ont coprésidé le module de la protection pour les déplacés internes au Zimbabwe. De manière générale, la protection des déplacés s'est sensiblement améliorée suite à la ratification de la Convention de Kampala et du fait d'une situation politique moins instable.

Contraintes

- Les restrictions à la liberté de circulation et au droit de travailler, ainsi que les politiques de confinement des réfugiés dans des camps, ont nui aux possibilités d'autonomisation des réfugiés et rendu la solution de l'intégration sur place inenvisageable.
- En Angola, la qualité médiocre des cartes d'identité délivrées aux réfugiés et des attestations remises aux demandeurs d'asile les a exposés à un risque de détention arbitraire.
- Les difficultés économiques que connaissent les gouvernements de la sous-région ont limité les ressources disponibles pour la protection des réfugiés. La forte rotation de personnel au sein des organes chargés de rendre des décisions sur les demandes de statut de réfugié a également eu un effet préjudiciable sur la qualité des décisions. Les retards pris dans la délivrance de passeports angolais ont ralenti la présentation des demandes d'intégration sur place en Afrique du Sud et en Zambie. Cependant, à la fin de l'année, les autorités angolaises ont intensifié leurs efforts et accompli des progrès considérables à cet égard.
- Des contraintes financières ont restreint l'exécution de certaines activités planifiées par le HCR, concernant par exemple le centre de formation sur le droit des réfugiés et la détermination du statut, destiné aux hauts fonctionnaires. En conséquence, les décisions relatives à la détermination du statut de réfugié et les appels en la matière ont été retardés et de qualité médiocre. Les fonds disponibles ont été utilisés pour exécuter des activités nécessaires à la survie, répondre aux besoins essentiels et soutenir les réfugiés les plus

vulnérables vivant en milieu urbain, ainsi que pour mener des activités d'information et de sensibilisation – cruciales pour tenter de remédier aux préjugés négatifs au sein de l'opinion publique. De ce fait, l'appui à l'autosuffisance et aux solutions a été limité.

Opérations

Un grand nombre de demandeurs d'asile ont continué à arriver en **Afrique du Sud**. Le HCR a offert au Gouvernement des conseils sur des projets de modification du régime d'asile et du mode de gestion des migrations mixtes, en rapport avec les conditions d'accueil et la détermination du statut de réfugié. La législation et les politiques nationales accordant aux réfugiés la liberté de circulation, le droit de travailler et l'accès aux services sociaux, l'Organisation s'est attachée en priorité à promouvoir l'autosuffisance : quelque 3 250 personnes ont ainsi bénéficié d'une formation professionnelle, de cours de langue, de gestion et de commerce, ou de petites allocations pour la création de petites entreprises. Plus de 10 000 personnes relevant de la compétence du HCR, figurant parmi les plus vulnérables, ont reçu une assistance matérielle ou une aide au logement, un accompagnement psychosocial et un soutien pour accéder aux programmes sociaux financés par l'État. En outre, 15 870 autres personnes ont bénéficié d'une assistance juridique.

Par l'intermédiaire de ses partenaires d'exécution, le HCR a offert une aide matérielle spécifique aux victimes de violences sexuelles et sexistes et a continué de faire campagne pour qu'elles aient accès aux mêmes services et modes de soutien que les nationaux. Les étrangers, y compris les personnes relevant de la compétence de l'Organisation, souffraient toujours d'une image négative au sein des communautés d'accueil. Pour lutter contre ces préjugés, le HCR a mené des activités de sensibilisation et diffusé des débats thématiques relatifs aux problèmes des réfugiés sur 14 chaînes de radio locales, touchant au total près de 900 000 auditeurs. Parallèlement, 35 000 jeunes Sud-Africains ont été touchés par le biais de programmes d'éducation et de sensibilisation.

Conformément à sa politique sur les réfugiés urbains, le HCR a entrepris deux évaluations des besoins de protection, au bénéfice de plus de 7 800 personnes relevant de sa compétence ; bon nombre d'entre elles ont été orientées vers des services aptes à assurer des interventions de protection ou d'aide sociale appropriées. La stratégie de recherche de solutions globales pour les Angolais a été mise en œuvre avec succès : quelque 2 000 des 5 740 réfugiés concernés par la clause de cessation ont reçu d'autres permis de séjour après avoir obtenu leur passeport et 34 autres sont rentrés de leur plein gré en Angola. L'Organisation a aidé 32 personnes à regagner divers pays et a déposé des demandes de réinstallation pour près de 1 500 individus, dépassant ainsi de 17 pour cent la cible fixée en 2013.

Le HCR a continué à recommander au Gouvernement d'adhérer aux Conventions sur l'apatridie, comme celui-ci s'y était engagé en 2011. Le Haut Commissariat a formulé des commentaires sur des amendements à la loi sur la citoyenneté, qui devraient contribuer à la réduction des cas d'apatridie, et lancé une campagne pour attirer l'attention sur cette problématique. En outre, 200 personnes au moins ont bénéficié d'une aide pour obtenir la nationalité ou des papiers.

L'**Angola** accueillait 20 000 demandeurs d'asile et 23 000 réfugiés originaires de 25 pays, principalement africains – les réfugiés originaires de RDC étant majoritaires au sein de cette population. En 2013, les commentaires du HCR sur le projet de loi sur l'asile ont été pris en compte. Suite à un accord avec le ministère de l'Intérieur, l'Organisation peut désormais entreprendre des visites régulières dans les centres de détention. Un projet soutenu par le HCR a offert une formation professionnelle à 75 réfugiés urbains.

En 2013, 1 666 anciens réfugiés angolais ont été rapatriés d'Afrique du Sud, du Botswana, de Namibie et de Zambie. Parallèlement, l'Angola, le HCR et les pays d'accueil ont tenu des réunions tripartites pour arrêter des calendriers et des plans d'action relatifs à la facilitation des retours et de l'intégration sur place. Si le rapatriement depuis la Zambie a recommencé au deuxième semestre 2013, la reprise des retours en provenance de RDC a été reportée à 2014.

Le **Botswana** offrait l'hospitalité à quelque 3 000 réfugiés et demandeurs d'asile, vivant principalement dans le camp de Dukwi. Ceux-ci étaient en majorité originaires de Namibie, de RDC, de Somalie et du Zimbabwe. Les réfugiés résidant dans le camp avaient accès à des services essentiels. Le HCR a communiqué une étude comparée des législations sur l'asile en Afrique australe à un groupe de travail formé de représentants des ministères de la Défense, de la Justice et de la Sécurité, du Département de l'Immigration et de la Citoyenneté et de la Société botswanaise de la Croix-Rouge, en vue de guider le processus de révision du droit des réfugiés et de rendre la législation du Botswana conforme aux traités internationaux. Le Gouvernement a invoqué la clause de cessation pour les Angolais au 31 octobre 2013 et le HCR a aidé 397 Angolais à regagner leur pays de leur plein gré. L'Organisation a suivi la situation des Angolais restants – 49 individus – et recommandé d'envisager de les intégrer sur place. En 2013, 78 personnes ont été réinstallées dans divers pays et le HCR a soumis des demandes de réinstallation pour 202 autres personnes.

Le **Lesotho** accueillait 30 réfugiés originaires de RDC, du Rwanda et d'autres pays, pour la plupart intégrés sur place et autosuffisants.

À **Madagascar**, 13 réfugiés ont bénéficié d'une aide matérielle.

Au **Malawi**, le HCR a mené à titre expérimental une campagne biométrique qui a enregistré l'empreinte

rétinienne, les empreintes digitales et les données de reconnaissance faciale des réfugiés et des demandeurs d'asile, originaires pour la plupart de RDC et de la région des Grands Lacs. En raison d'une politique rigoureuse de confinement, ceux-ci résidaient presque tous au camp de Dzaleka. Le renforcement du régime d'asile a été entravé par le montant limité des fonds disponibles et par la position très stricte du Gouvernement. Le HCR a appuyé les efforts de détermination du statut de réfugié : des recommandations relatives à plus de 2 600 personnes et 1 365 cas réexaminés avaient été finalisées et attendaient une décision des autorités à la fin de l'année. La réinstallation a apporté une solution durable à un grand nombre de réfugiés : quelque 700 demandes, concernant des cas individuels, ont été présentées ; dans le même temps, 70 réfugiés ont reçu une aide pour rentrer de leur plein gré au Burundi et au Rwanda.

Suite à de nouvelles arrivées au cours de l'année, le nombre de réfugiés et demandeurs d'asile présents au **Mozambique** a dépassé les 17 000. La moitié d'entre eux au moins résidaient au camp de Maratane, et d'autres vivaient en milieu urbain. La plupart provenait du Burundi, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de la Somalie. Les mouvements migratoires mixtes qui traversent le Mozambique pour se rendre en Afrique du Sud ont fait peser une lourde charge sur les services du camp. Pour remédier à ce problème, l'enregistrement et la vérification ont été renforcés, de manière à cibler l'assistance sur les personnes qui en avaient le plus besoin. Les membres du groupe de travail sur la violence sexuelle et sexiste ont bénéficié d'un stage de remise à niveau, au cours duquel les procédures opérationnelles standard ont été actualisées. L'Organisation a facilité l'accès des élèves réfugiés à l'enseignement primaire et secondaire et a offert à une école maternelle des fournitures ainsi qu'un soutien pour la cantine scolaire, au bénéfice de près de 200 élèves issus de la population réfugiée et de la communauté d'accueil. Parallèlement, 267 personnes ont été réinstallées.

La **Namibie** accordait l'hospitalité à quelque 5 000 réfugiés et demandeurs d'asile. Le statut de réfugié reconnu à 1 700 autres réfugiés de nationalité angolaise ayant pris fin au 30 juin 2012, le HCR a entrepris de mettre en œuvre une stratégie d'intégration sur place à leur intention, avec l'appui du Gouvernement. L'Organisation a également aidé les autorités à recruter cinq personnes pour exécuter les activités de détermination du statut de réfugié. Dans l'exercice de leurs fonctions, celles-ci ont statué sur 239 demandes.

Avec la coopération du HCR, les autorités ont continué à accorder une aide financière aux réfugiés, essentiellement dans les secteurs de la santé et de l'éducation. L'Organisation a fourni des abris, de l'eau et des installations sanitaires à la population relevant de sa compétence. Une réduction sensible du nombre de réfugiés accueillis en Namibie a conduit à l'examen

d'une stratégie de désengagement, prévoyant de confier au Gouvernement la responsabilité du programme pour les réfugiés d'ici à la fin de l'année 2014.

Le **Swaziland** a reçu 113 nouveaux arrivants, ce qui porté à 1 045 le nombre des réfugiés et des demandeurs d'asile présents dans le pays. Environ 30 pour cent d'entre eux résidaient au centre d'accueil de Malindza. Le HCR et ses partenaires ont amélioré les installations sanitaires et le réseau d'eau du centre, de sorte que 1 200 réfugiés et membres de la communauté locale ont eu accès à de l'eau potable et à 22 latrines, neuves ou remises en état.

La **Zambie** abritait 53 000 personnes relevant de la compétence du HCR. Celles-ci résidaient principalement dans deux zones d'installation, d'autres vivant dans des centres urbains et des régions rurales. En collaboration avec le Gouvernement zambien, le HCR a continué à rechercher des solutions durables, telles que le rapatriement librement consenti, l'intégration sur place et la réinstallation.

Plus de 1 000 Angolais ont regagné leur pays d'origine en 2013 ; dans le même temps, plus de 5 500 anciens réfugiés angolais résidant dans les deux zones d'installation, dont le statut de réfugié avait pris fin en 2012, ont été autorisés à s'intégrer sur place. Au moins deux mille anciens réfugiés se sont vu délivrer une carte d'identité angolaise et les autorités zambiennes ont examiné les critères d'intégration sur place des Rwandais, ce qui pourrait permettre à 4 000 d'entre eux de s'intégrer.

Pour appuyer l'intégration sur place, des projets socioéconomiques ont été mis en œuvre dans les communautés d'accueil situées aux alentours des zones d'installation de réfugiés. La Zambie a dépassé de 14 pour cent sa cible en matière de réinstallation : les demandes de 913 candidats à la réinstallation ont été transmises et 282 personnes ont quitté le pays dans le cadre d'une procédure de réinstallation en 2013.

Au 31 décembre 2013, le **Zimbabwe** comptait un peu plus de 8 400 réfugiés : 7 200 d'entre eux vivaient au camp de Tongogara, d'autres résidant à Harare et dans diverses zones urbaines. Cette population comprenait plus de 70 pour cent de réfugiés congolais (RDC) et un nombre plus restreint de réfugiés originaires du Burundi, de la Corne de l'Afrique et du Rwanda. L'arrivée de plus de 1 700 demandeurs d'asile, aux côtés de migrants économiques, a lourdement pesé sur des ressources déjà très sollicitées. Avec l'appui du HCR, les partenaires ont organisé six sessions de détermination du statut et statué sur 525 demandes. Le Gouvernement zimbabwéen a décidé de reporter à plus tard la déclaration mettant fin au statut de réfugié des Rwandais.

L'Organisation a offert une aide alimentaire et matérielle à l'ensemble des résidents du camp de Tongogara et construit des salles de classe supplémentaires, car l'école et le centre de santé étaient ouverts à la population des environs. Grâce à la remise en état d'un réseau d'irrigation du camp, 325 familles ont eu accès à des terres arables et ont pu cultiver des haricots et d'autres légumes pour compléter leur régime alimentaire. En outre, le HCR a soutenu des ateliers et des campagnes de sensibilisation sur la violence sexuelle et sexiste, touchant près de 500 personnes. Malgré les efforts déployés pour promouvoir le rapatriement librement consenti, seuls quatre individus ont choisi de rentrer dans leur pays. Le HCR s'est donc concentré sur la réinstallation, soumettant des demandes pour 428 personnes en 2013.

En 2013, le Zimbabwe a ratifié la Convention de Kampala Convention avec l'appui du Haut Commissariat. L'Organisation entend à présent travailler de concert avec le Gouvernement et d'autres organisations à l'élaboration de la législation nationale correspondante.

| Informations financières |

Les besoins financiers du HCR dans la sous-région en 2013, initialement chiffrés à 83,5 millions de dollars E.-U., étaient inférieurs à ceux de 2013, fixés à 90,4 millions, en raison de la mise en œuvre de la stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés angolais. Le budget total de l'opération en Afrique du Sud s'élevait à 37,6 millions de dollars E.-U. et les fonds mis à disposition ont permis de dépenser 11,1 millions.

Le montant total des dépenses s'est élevé à 40,8 millions de dollars E.-U. en 2013, ce qui a laissé des lacunes importantes dans les interventions du HCR destinées à mettre en place des processus de protection adéquats, à promouvoir la cohésion sociale, l'autosuffisance et les moyens de subsistance, à assurer l'hébergement, à rechercher des solutions durables et à lutter contre l'apatridie.

Budget et dépenses en Afrique australe | dollars E.-U.

Opération		PILIER 1 Programmes pour les réfugiés			PILIER 2 Programmes pour les apatrides		PILIER 4 Projets pour les déplacés internes		Total
Angola	Budget	4 697 332			0		0		4 697 332
	Dépenses	3 580 250			0		0		3 580 250
Botswana	Budget	5 457 590			0		0		5 457 590
	Dépenses	3 394 882			0		0		3 394 882
Malawi	Budget	4 438 716			0		0		4 438 716
	Dépenses	2 730 366			0		0		2 730 366
Mozambique	Budget	4 583 332			445 457		0		5 028 790
	Dépenses	3 054 308			445 457		0		3 499 765
Namibie	Budget	3 752 034			0		0		3 752 034
	Dépenses	3 174 555			0		0		3 174 555
Afrique du Sud - Bureau régional	Budget	35 572 435			2 069 208		0		37 641 642
	Dépenses	10 748 974			354 818		0		11 103 792
Zambie	Budget	14 996 456			0		0		14 996 456
	Dépenses	8 009 418			0		0		8 009 418
Zimbabwe	Budget	5 261 268			371 226		1 826 904		7 459 399
	Dépenses	4 647 291			0		673 844		5 321 135
Budget		78 759 162			2 885 892		1 826 904		83 471 958
Dépenses		39 340 045			800 275		673 844		40 814 164

Contributions volontaires pour l'Afrique australe | dollars E.-U.

Affectation / Donateur	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
ANGOLA					
Donateurs privés - Japon	31 708				31 708
Programme des Nations Unies sur le VIH et le sida	30 000				30 000
ANGOLA - Sous-total	61 708				61 708
BOTSWANA					
Botswana				13 288	13 288
Donateurs privés - Japon	102 140				102 140
BOTSWANA - Sous-total	102 140			13 288	115 428
MOZAMBIQUE					
Donateurs privés - Japon	29 622				29 622
Programme alimentaire mondial des Nations Unies	202 030				202 030
MOZAMBIQUE - Sous-total	231 652				231 652
NAMIBIE					
Donateurs privés - Japon	39 000				39 000
Namibie				88 399	88 399
Programme des Nations Unies sur le VIH et le sida	30 000				30 000
NAMIBIE - Sous-total	69 000			88 399	157 399
AFRIQUE DU SUD - BUREAU RÉGIONAL					
Afrique du Sud				26 148	26 148
Donateurs privés - Japon	29 078				29 078
États-Unis d'Amérique	120 000				120 000
Programme des Nations Unies sur le VIH et le sida	472 280				472 280
AFRIQUE DU SUD - BUREAU RÉGIONAL - Sous-total	621 358			26 148	647 506
ZAMBIE					
Danemark	120 000				120 000
Donateurs privés - Japon	64 023				64 023
États-Unis d'Amérique				2 300 000	2 300 000
Japon	3 000 000				3 000 000
ZAMBIE - Sous-total	3 184 023			2 300 000	5 484 023
ZIMBABWE					
Donateurs privés - Japon	43 831				43 831
Programme des Nations Unies sur le VIH et le sida		30 000			30 000
Suisse		183 585	86 393		269 978
ZIMBABWE - Sous-total	43 831	213 585	86 393		343 809
MALAWI					
Donateurs privés - Japon	135 200				135 200
MALAWI - Sous-total	135 200				135 200
Total	4 448 912	213 585	86 393	2 427 835	7 176 726

Note: Inclut les coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat".